

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUIN 2021

DELIBERATION N° 2021-06-072-DR/CP

Nomenclature : 1.1.9

OBJET : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE LOCATION DE VÉHICULES SANS CHAUFFEUR

Votants : 32
Abstention : /
Votes exprimés: 32

Pour: 32
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 4 juin 2021
 Pour extrait certifié
 conforme

Le Maire

Certifié exécutoire copie tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de l'affichage en
 Mairie le : 07/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le trois juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, Mme CASSAING

ABSENTS EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. HERVELIN, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme DUFAU	procuration à	Mme NOGARO
M. GONZALES	procuration à	M. PERRET
Mme DARRAMBIDE	procuration à	Mme PERIMONY-BENASSY
Mme ORDUNA	procuration à	Mme LALANNE
M. ROBLES	procuration à	Mme CASSAING

ARRIVÉE de M. LAPEBIE au point n° 2021-06-053-DGS avec une procuration de Mme DACHARRY

ARRIVÉE de Mme ORDUNA au point n° 2021-06-054-DR/FIN

SORTIE de M. LESPADÉ aux points n° 2021-06-055-DR/FIN, 2021-06-057-DR/FIN et 2021-06-059-DR/FIN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25 à l'ouverture de séance
 26 aux points n° 2021-06-053-DGS, 2021-06-055-DR/FIN, 2021-06-057-DR/FIN et 2021-06-059-DR/FIN
 27 au point n° 2021-06-054-DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 5 à l'ouverture de séance
 6 au point n° 2021-06-053-DGS
 5 au point n° 2021-06-054-DR/FIN

Nombre de votants : 30 à l'ouverture de séance
 32 à partir du point n° 2021-06-053-DGS
 31 aux points n° 2021-06-055-DR/FIN, 2021-06-057-DR/FIN et 2021-06-059-DR/FIN



Le marché relatif à la location longue durée de véhicules sans chauffeur prenant fin le 31 décembre 2021, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

Dans cette perspective, afin de mutualiser les besoins, Monsieur le Maire propose de regrouper le marché relatif à la location de véhicules sans chauffeur pour la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Tarnos.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la consultation relative à la location de véhicules sans chauffeur entre la Ville de Tarnos et le Centre Communal d'Action Sociale,

DÉLIBÈRE

DÉCIDE de procéder à la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Tarnos et le Centre Communal d'Action Sociale pour le marché de location de véhicules sans chauffeur,

DIT que ce groupement permettra d'organiser les consultations, d'attribuer, signer et notifier les marchés et de procéder aux éventuelles modifications de marchés s'y rattachant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la constitution du groupement de commandes,

PRÉCISE que le Maire de Tarnos sera le coordonnateur du groupement,

PRÉCISE que les dépenses résultant des marchés portant sur la location de véhicules sans chauffeurs seront inscrites aux Budgets de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale de Tarnos.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr